

**SEMINAIRE EN PRESENTIEL :**

**REGIME FISCAL DES ENTREPRISES INACTIVES INTRODUIT  
PAR LA LOI DE FINANCES 2023  
« COMMENT EVITER LA TAXATION D'OFFICE ET BENEFICIER  
DE LA REGULARISATION FISCALE ET DE LA DISPENSE DU  
CONTROLE FISCAL »**

**DATE : 20 Septembre 2023 de 14h30 à 17h30 (une demi-journée)**

**PROGRAMME :**

- + Maîtriser les régimes fiscaux des entreprises inactives institués par la LF 2023**
- + Bien connaître le régime de la suspension de la procédure de taxation d'office des entreprises inactives et leur inscription sur le registre des entreprises inactives**
  - Définition des entreprises inactives
  - Procédure préalable à l'inscription des entreprises inactives sur le registre des entreprises inactives
  - Suspension de la procédure de taxation d'office
  - Eviter le Retrait du registre des entreprises inactives et la reprise de la Procédure de taxation d'office
- + Maîtriser la Régularisation de la situation fiscale des entreprises inactives et bénéficié de la dispense du contrôle fiscal et de l'annulation des sanctions :**

- Contribuables concernés
- Modalités de régularisation de la situation fiscale
- Conséquences de la régularisation de la situation fiscale
- Contribuables exclus du régime dérogatoire
- Formalités de radiation à accomplir

**Rappel de la procédure de taxation d'office pour défaut de la régularisation de la situation fiscale des entreprises inactives**

## CAS PRATIQUE

**CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE FORMATION MOHAMED CHORFI**

Site Web: [www.chorformation.com](http://www.chorformation.com) EMAIL : [m.chorfi47@gmail.com](mailto:m.chorfi47@gmail.com) / [cabinetchorficm2f@gmail.com](mailto:cabinetchorficm2f@gmail.com)

**GSM : 06 10 13 21 06 / 06 61 14 88 03 Tél : 05 22 24 64 65**

**Adresse: 49, rue Mohamed Ben Radi Slaoui - Angle Bd. Med V - Belvédère - Casablanca**